

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

### OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30  
 Quorum : 14  
 Nombre de membres effectivement présents : 16

	Excusé	Non excusé.e	Remplacé.e par
Fabrice PINTEAU			
Sébastien BACHELLERIE			
Laurent DYON			
Christelle MIRAT			
Marie BLOYER			
Thibault FIRMIN			
Philippe ARMAND			
Yves NICOLAS			
Aurélie ETCHETO			
Marie-Eve MOUTON			
Céline POUQUET			
Christabelle DIEUAIDE			
Stéphanie ALEXANDRE			
Clément VERNEDAL			
Muriel PLAZANET-DAVID			
Mme MAGRY			

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme Alexandre

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
  - Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance précédente.
  - Proposition de l'ordre du jour.
- 1) - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**
    - Bilan rentrée 2020 (résultats, effectifs et régime des élèves, enseignements de spécialité, Parcoursup, manuels scolaires)
    - Point sur les mesures liées à la COVID-19
  - 2) - **Gestion administrative et financière**
    - Décisions budgétaires modificatives pour information
    - Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés)
    - Occupation des logements de fonction (pour avis)
    - Conventions d'occupation précaire
    - Conventions de partenariat CFAA/EPL
    - Convention de prêt de salle/concours IFSI
    - Convention Partenariat avec la Bibliothèque sonore
    - Convention Partenariat Lycée connecté « ENT »
    - Sorties scolaires
    - Délégation de compétences au chef d'établissement pour la passation des marchés
  - 3) - **Fonctionnement de l'établissement**
    - Travaux ayant eu lieu pendant les vacances estivales et travaux à venir
  - 4) - **Questions diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Déroulé de la séance :

### Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent – séance du 29 juin 2020 :

#### Commentaires :

M. VERNEDAL formule à nouveau la remarque faite aux derniers CA concernant la publication du PV de séance avant l'approbation de celui-ci par le conseil d'administration et demande s'il n'est pas possible d'attendre cette validation avant diffusion.

M. PINTEAU répond que ce n'est pas possible, que les actes sont exécutoires 15 jours après leur vote et que la communauté doit en être informée. Le PV est rédigé par le secrétaire de séance puis validé par le président du conseil d'administration. Les remarques et commentaires sont quant à eux validés au CA suivant.

Mme PLAZANET-DAVID fait remarquer que dans certaines associations ce qui se pratique est que le compte-rendu est proposé aux membres présents pour annotation avant qu'il ne soit transmis à tous. Elle demande si cela ne peut s'appliquer.

M. PINTEAU répond que ce n'est pas possible, qu'il est de son devoir de faire publier les actes immédiatement même avec des erreurs qui seront modifiées ensuite.

Mme PLAZANET-DAVID fait remarquer que le PV n'est pas à nouveau publié à la suite de ces modifications éventuelles.

M. PINTEAU répond que l'acte d'approbation du CA est approuvé à la suite du vote avec les commentaires et la réponse apportée et validée par un acte spécifique.

Mme PLAZANET-DAVID fait remarquer que cela rend difficile la relecture des PV lorsque c'est plus éloigné de la date du CA.

M. PINTEAU répond que rien n'empêche de transmettre plus tôt l'acte aux membres du conseil, dès lors que celui-ci est exécutoire, soit sous 15 jours.

M. VERNEDAL souhaite revenir sur les commentaires du CA du 26 mai 2020. Il affirme avoir dit au sujet des conseils de classe qui devaient avoir lieu à l'issue du confinement « Est-ce que les personnes qui ne pourront reprendre en présentiel devront être présentes aux conseils de classe » et non « est-ce que les professeurs devront venir aux conseils de classe »

M. PINTEAU répond que le secrétaire de séance a retranscrit ce qu'il a entendu, remarque qui figure comme telle sur l'acte du CA.

M. VERNEDAL souligne que la phrase dite comme ça n'a aucun sens.

M. PINTEAU précise que ces remarques seront jointes au procès verbal.

M. VERNEDAL fait remarque que page 9, il manque une partie. La dotation AED est de 13 ETP.

M. PINTEAU dit que cela sera rajouté.

### Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Monsieur le Proviseur demande à ce que soit rajouté dans le rapport d'activités de discipline le compte-rendu fourni par l'équipe enseignante en CPGE.

**Votants : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Proposition de l'ordre du jour :

Conforme à la convocation transmise le 17 septembre 2020

Avec en questions diverses :

- Sur saisine du chef d'établissement
  - o Calendrier prévisionnel 2020-2021
  - o Calendrier prévisionnel des conseils d'administration 2020-2021
- Sur saisine des parents d'élèves
  - o Y aura-t-il une réunion d'information pour les parents de terminale ?
  - o Le grand oral : Comment ? Quand ? Au niveau de la préparation ?
  - o Quels sont les attendus de l'enseignement supérieur ?
  - o Quels sont les changements liés au Baccalauréat ?

- Pour les élèves de seconde, est-il prévu une réunion d'information pour les élèves et leurs parents concernant le choix des options pour l'entrée en 1ère et les conséquences de celles-ci sur leur future orientation ?
- Sur saisine des personnels enseignants SNES-FSU :
  - Composition de la Commission d'Hygiène et de Sécurité.  
La composition de la CHS est prévue par l'article D421-151 du code de l'éducation. Lors de la journée de prérentrée du 31 août dernier, Monsieur le Proviseur a annoncé son intention, devant la faible présence des membres lors des dernières CHS, d'augmenter le nombre de ses membres. En période de pandémie de COVID-19, cette proposition nous a semblé opportune. Plusieurs représentants des personnels d'enseignement et d'éducation ont été convoqués pour la CHS du 18 septembre dernier. L'article D421-152 du code de l'éducation précise que les « représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au conseil d'administration ». Comment ont été désignés les membres supplémentaires de la CHS ?

Commentaires : Néant

**Votants : 16**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

.\*\_.\*\_.\*\_.\*\_.\*\_.\*\_.\*\_.\*\_.\*

## I. FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

### Bilan rentrée 2020

Plusieurs points sont abordés :

- Résultats aux examens- juin 2020

	Nombre d'élèves	Nombre de reçus	Pourcentage de réussite	Mention TB	Mentions
Terminale L	51	47	94.12 %	7	38 – 80%
Terminale ES	82	75	91.46 %	9	46 – 61%
Terminale S	139	136	97.84 %	29	79- 56%
Terminale STMG	58	57	98.28 %	1	29 – 50%
BTS NDRC	21	19	90.40 %		
BTS SAM	9	7	77.78 %		

Tous les élèves inscrits en classes préparatoires ont obtenu une école. Certains (5) ont toutefois fait le choix de refaire une année pour essayer d'obtenir une autre école.

Cette année, les examens se sont déroulés en contrôle continu avec de forts taux de réussite (notamment au second groupe). Une comparaison avec les années précédentes est donc peu judicieuse.

En comparaison avec les moyennes départementales et académiques, on constate peu d'écart même si le contrôle continu de l'établissement et de l'académie est moins favorable aux élèves qu'au niveau national en voie générale.

De la même manière, on constate moins de mentions (notamment très bien) ce qui s'explique par la difficulté d'obtenir plus de 16 de moyenne sur les deux trimestres en contrôle continu.

M. PINTEAU précise que ces chiffres sont ceux du mois de juin 2020 et que certains élèves qui ont passé la session de septembre sont en attente de résultats.

Commentaires :

Mme ETCHETO fait remarquer que l'appellation du BTS est NDRC.

	% réussite lycée	% départemental	% académique	% national
Voie générale	94.85 %	96.8 %	95.6 %	97.1 %
Voie technologique	98.28 %	96.5 %	91.4 %	90.3 %

- Parcoursup

326 élèves étaient inscrits sur Parcoursup et ont effectué au moins un vœu

154 élèves ont confirmé un vœu en L1 47 % dont 57 PASS – 17.5% de l'effectif total poursuit en PASS/LAS,  
 21% des élèves de voie générale  
 50 élèves poursuivent en BTS soit 15 %  
 28 ont confirmé un vœu en DUT  
 Et 22 un vœu en CPGE soit 7 %  
 La catégorie « autres » recense à la fois les écoles particulières (école architecture, sciences po, formation pour des diplômes particuliers, etc.) mais aussi les élèves qui ont renoncé à des vœux pour poursuivre en apprentissage.

	effectifs	inscrits	L1- PASS/LAS	BTS	DUT	CPGE	IFSI	Autres
701 – Term L	32	31	18-0	2		3	1	7
702 – Term L	19	19	10-0	2	1	1	1	4
702 – Term ES	14	14	7-1	1		2	1	3
703 - Term ES	34	34	24-1	3	2	1		4
704- Term ES	34	34	14-2	6	2	1	2	9
706 – Term S	34	33	16-12	3	3	4	3	4
707- Term S	35	35	18-13	1	3	7	2	4
708- Term S	35	34	17-13	4	5	2		6
709- Term S	35	35	18-14	1	7	1	1	7
<b>TOTAL TERM G</b>	<b>272</b>	<b>269</b>	<b>142-56</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>48</b>
710- Term STMG	28	27	6	13	2			6
711- Term STMG	31	30	6-1	14	3		1	6
<b>Total Term STMG</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>12-1</b>	<b>27</b>	<b>5</b>		<b>1</b>	<b>12</b>

On peut noter l'importance des élèves partant vers la voie « santé » et un nombre d'élèves ayant choisi les classes préparatoires relativement faible. C'est une tendance académique, mais il faudra peut être mieux expliquer les débouchés et la qualité de l'enseignement dispensé.

#### Commentaires :

M. DYON informe de la mise en place d'une classe tremplin à partir du 30 novembre qui ouvrira au LP René Cassin, ayant une capacité entre 12 et 15 élèves. Cette classe est destinée aux élèves n'ayant obtenu aucune affectation via Parcoursup, elle sera coordonnée par Mme Sauret qui recensera tous les élèves du département dans cette situation. Cette classe sera essentiellement tournée vers les métiers de la sécurité puisque le lycée Cassin ouvrira prochaine un BTS métier de la sécurité.

#### Effectifs et régime des élèves

Effectifs au 17.09.2019 :

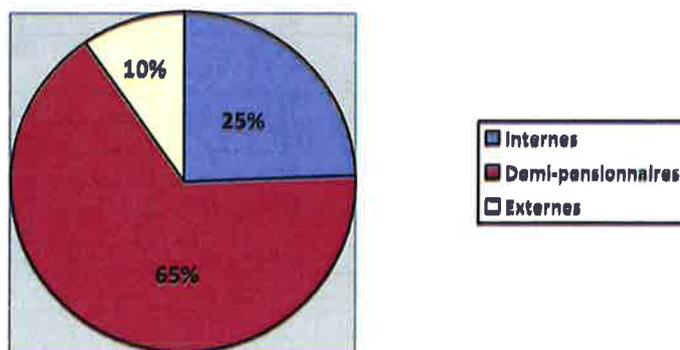
Niveau	effectif	divisions	moyenne
Seconde	369 354	11	33,5
Première	312 309	10	31,2
Terminale	299 335	10	29,9
B.T.S. NDRC	37 (21 et 16)	2	18,5
B.T.S. SAM	27 (18 et 9)	2	13,5
C.P.G.E	37 (18 et 19)	2	15,5
Total	1081 (1091)	37	29,2

Monsieur le Proviseur indique que les effectifs sont stables avec moins d'élèves en terminale cette année, mais une montée des cohortes plus importante.

Le recrutement en post-bac est cette année satisfaisant, même si les listes supplémentaires ont été épuisées avant la fin de la période de recrutement et que très peu de dossiers de qualité ont été présentés en phase complémentaire.

M. PINTEAU indique qu'il est nécessaire de s'interroger sur le faible nombre de nos élèves qui demandent la CPGE au sein de notre établissement.

### Régime des élèves :



Le lycée accueille une majorité de demi-pensionnaires. Il est à noter que 975 élèves sont attendus pour le déjeuner. L'organisation induite par la crise sanitaire (appels par classe) a permis de limiter les files d'attente.

Concernant les 265 internes, 111 internes soit 42 % sont accueillis sur site, 124 sont hébergés au collège Clémenceau et 30 au lycée René Cassin.

### Commentaires :

M. PINTEAU fait remarquer que l'on observe cette année une hausse sensible du nombre d'élèves externes et une diminution du nombre d'élèves internes et s'interroge sur le lien avec la pandémie de COVID 19.

Mme MAGRY fait remarquer que beaucoup d'élèves déjeunent chaque jour sur le parvis de la cathédrale.

Mme PLAZANET-DAVID se demande si la diminution du nombre de demi-pensionnaires peut être liée à la contrainte du passage par classe au self.

Thibault FIRMIN fait remarquer que les élèves n'étaient pas informés de ce mode de passage au self au moment de leur inscription et que les années précédentes il y avait déjà de nombreux élèves qui déjeunaient à l'extérieur de l'établissement.

Mme MAGRY précise que ce phénomène est beaucoup plus important cette année et également depuis le mois de juin ce qui est à l'origine de remarques d'habitants du quartier.

M. PINTEAU signale qu'au mois de juin il ne s'agissait pas d'élèves de notre lycée, puisqu'ils n'avaient alors pas le droit de sortir du lycée.

Mme POUQUET souligne que le système des heures de passage est une solution à conserver car c'est la première année où les élèves n'arrivent pas en retard en cours à l'issue de leur pause déjeuner.

Mme MOUTON ajoute que certes le temps octroyé pour le déjeuner est court mais que les élèves ne perdent pas non plus de temps en attente. Elle précise n'avoir eu que des bons retours au sujet de ce fonctionnement.

Mme BLOYER fait remarquer qu'elle partage cet avis, que ce fonctionnement est vecteur de plus d'égalité entre les élèves et évite l'énerverment qui pouvait se produire dans la file d'attente. Elle dit n'avoir également que des retours positifs.

M. DYON explique avoir anticipé dans la composition des emplois du temps en laissant des plages libres entre 11h et 12h et entre 13h et 14h de manière à étaler au maximum les déjeuners. De cette manière, c'est plus fluide, plus simple tant pour les AED que pour les élèves. Il explique le fonctionnement par plage de 20 minutes, on fait entrer dans le self entre 3 à 5 classes simultanément lorsque tous les élèves devant déjeuner à cet horaire sont présents devant le réfectoire.

Mme BLOYER précise que le service se termine plus tôt, dans une ambiance plus détendue.

M. MAZELIER fait remarquer que les élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale ne peuvent manger qu'avec les élèves de leur classe.

M. PINTEAU répond qu'on peut envisager de garder ce système en plus souple hors COVID.

### - Enseignements de spécialité

A la rentrée 2020, le lycée offre neuf spécialités.

EN PREMIERE, ce sont 41 triplettes d'enseignements de spécialité qui ont été rendues possibles. Cette diversité permet un véritable choix de parcours de la part des élèves. On constate que près de la moitié ont choisi des spécialités scientifiques.

<i>Spécialité</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>%</i>	<i>% 2019</i>
Anglais - littérature	39	16	23
Anglais – Monde contemporain	22	9	
Hist-Geo-Geopolitique – Sciences politique	94	38	34
Humanités Littérature et philosophie	76	31	24
Mathématiques	157	64	73
NSI	49	20	13
Physique-Chimie	106	43	53
SES	91	37	32
SVT	104	43	48

<i>Triplettes spécialités</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>%acad 2020</i>	<i>% acad 2019</i>
Math / Ph Ch / SVT	64	26	30.7	35.8
HGGSP/HLP/SES	33	13	6.1	5.0
Math / NSI/PC	27	11	3.0	2.1
Math / SES / HGGSP	10	4.1	6.8	5.3
HGGSP/MATHS/PH-CH	8			
AGL/HGGSP/HLP	7		4.1	2.7
AGL/HLP/SES	7			
HGGSP/SES/SVT	7		3.1	2.7
MATHS/NSI/AGMC	5			
MATHS/PH-CH/SES	5		3.0	2.0

Les 10 premières triplettes (les seules à concerner plus de 5 élèves) concernent 173 élèves soit 70 % des 246 élèves. Cela signifie que 30% des élèves ont choisi des parcours très différents (31 autres parcours) et qui ne concernent qu'entre 1 et 4 élèves.

Un quart des élèves suit la triplette Maths/PH-CH/SVT.

Les cinq premières triplettes concernent 58 % des élèves.

#### Commentaires :

M. DYON précise que toutes les triplettes demandées ont été acceptées, contrairement à l'année précédente où 31 triplettes avaient été demandées et seules 18 avaient été possibles.

Mme PLAZANET-DAVID pose la question de la constitution des groupes et des classes en demandant pourquoi certains élèves ayant la même spécialité et faisant partie de la même classe n'ont pas le même enseignant de spécialité. Elle signale avoir été interpellée par un parent d'élève sur cette question.

M. DYON explique que c'est le logiciel EDT qui décide et constitue les groupes. L'algorithme prend des élèves dans les 8 classes à chaque fois.

Mme PLAZANET-DAVID fait remarquer que c'est conçu pour casser le groupe classe.

Mme MOUTON explique qu'éclater le groupe classe est conforme à la réforme mais signale qu'il en résulte de grandes difficultés pour mettre en place l'AP notamment. Elle précise aussi que ne pas avoir en cours les élèves que l'on a en enseignement de spécialité pose problème, c'est un souci pour connaître les élèves et pour avoir une continuité entre les deux enseignements. La gestion par algorithme pose problème dans la mesure où cela ne permet pas de suivre en spécialité les élèves qu'elle a en maths expertes.

M. PINTEAU répond que cela doit être possible puisque ce n'est pas le logiciel qui affecte en maths expertes mais une affectation manuelle. Il précise que le travail de répartition qu'effectue la machine, le cerveau humain ne le peut pas où alors cela limiterait considérablement le nombre de triplettes.

M. ARMAND fait remarquer que la machine c'est bien mais que l'humain c'est mieux et qu'il faut avoir une certaine méfiance envers la machine si on ne veut pas qu'elle nous gouverne dans l'avenir. Il félicite les chefs d'établissement pour le nombre des 41 triplettes mais fait remarquer qu'il plaint les enseignants qui ont du mal à connaître leurs élèves.

M. PINTEAU souligne que ce sont les mêmes élèves tout au long de l'année.

EN TERMINALE, ce sont 18 doublettes qui ont été demandées et possibles avec huit spécialités.

<i>Spécialité</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>%</i>	<i>%demandes académie</i>
Anglais - littérature	38	16	14.5
Hist-Geo-Geopolitique -- Sciences politique	62	25	25.1
Humanités Littérature et philosophie	42	17	10.4
Mathématiques	106	43	41.7
NSI	13	5	2.7
Physique-Chimie	95	39	32.8
SES	57	23	29.2
SVT	77	31	34.8

Commentaires :

M. VERNEDAL fait remarquer qu'il y a un net recul des sciences dans les spécialités conservées en Terminale ce qui doit inquiéter quant à notre recrutement pour la CPGE.

M. PINTEAU précise qu'un seul élève cette année admis en CPGE vient de notre lycée et que de fait cela doit plus inquiéter les autres établissements.

M. VERNEDAL intervient et insiste sur les problèmes liés à l'éclatement du groupe classe qui fait que les élèves se connaissent peu, que cela rend difficile l'entraide et le travail en commun et rend également le suivi pour les enseignants beaucoup plus difficile sur 8 classes.

M. PINTEAU précise qu'une nouvelle organisation devra voir le jour et que le conseil de classe tel qu'il existe est, selon lui, en train de vivre ses derniers jours. Il s'interroge quant à la perception qu'ont les élèves de cette organisation et de l'éclatement du groupe classe et pose la question à Thibault FIRMIN.

Thibault FIRMIN répond que ce système oblige les élèves à aller vers d'autres élèves et que pour lui ce n'est pas dérangeant. Il ajoute que les groupes de spécialité comprennent de petits effectifs ce qui permet de mieux apprendre à se connaître. Il pense qu'on ne perd pas tellement la solidarité entre élèves qui doit pouvoir se recréer au cours de l'année.

M. PINTEAU ajoute que les élèves se connaissent de la classe de 2<sup>nde</sup> car il a été fait le choix de conserver les classes dans la constitution des classes de 1<sup>ère</sup>, et qu'il faudra évaluer si ce choix est judicieux.

Mme PLAZANET-DAVID intervient et s'interroge sur la visée idéologique de ces algorithmes qui fait la promotion de l'individu par rapport au groupe.

M. DYON fait remarquer que le choix de petits groupes a été privilégié.

Mme PLAZANET-DAVID répond qu'il est certes agréable de travailler en petits groupes mais que le groupe des enseignants est également morcelé et que dans certaines classes il y a plus d'enseignants que d'élèves, ce qui interroge. Elle remarque également que cela réduit la possibilité de conduire des projets interdisciplinaires.

Mme MOUTON intervient et dit espérer qu'il n'y aura plus de moyenne de classe puisque cela n'a plus aucun sens.

M. PINTEAU confirme que cette moyenne de classe qui n'avait déjà pas grand sens n'en a plus du tout.

Mme ETCHETO fait remarquer néanmoins que ces moyennes de classe aident beaucoup les enseignants du supérieur lorsqu'ils font leur recrutement.

M. PINTEAU précise qu'il n'y aura plus de moyenne générale de classe mais qu'il y aura néanmoins toujours une moyenne par matière.

M. ARMAND intervient quant à la composition des classes et souligne que pour les élèves plus renfermés, ayant plus de difficultés à aller vers l'autre, cela va s'avérer plus difficile.

Thibault FIRMIN fait à nouveau remarquer que les plus petits groupes rendent plus facile la possibilité de se connaître.

M. ARMAND affirme que le changement est compliqué pour beaucoup d'élèves.

Mme PLAZANET-DAVID ajoute que c'est plus compliqué pour les élèves étant seuls de leur classe dans une spécialité et que c'est assez perturbant pour eux.

Mme MOUTON précise que c'est plus perturbant pour les Terminales qui sont en grands groupes. 29 élèves en maths éparpillés dans toutes les classes. Elle dit avoir conscience que c'est l'esprit de la réforme mais que ce n'est facile pour personne.

M. VERNEDAL intervient et souligne qu'il est impossible avec ce système de rattraper une heure et très compliqué de mettre en place l'accompagnement personnalisé.

M. DYON reconnaît ces complications mais affirme qu'il est impossible d'aligner les 8 classes donc l'exercice s'avère très acrobatique.

- Options :

EFFECTIFS ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS R2020	Seconde	Première	Terminale
LCA Latin	18	18	19
LCA Grec		7	19
Education Musicale	10		4
Arts Plastiques	21		23
Italien LV3	14	8	10
Russe LV3	11	4	4
Langue des Signes Française	12		5
Occitan	4	9	7
Management et gestion	13		
Biotechnologie	55		
Mathématiques complémentaires			39
Mathématiques expertes			39
Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain			24

- Manuels scolaires

La région Nouvelle Aquitaine a décidé de délivrer un chèque coupon à chaque élève d'un montant de 230 euros pour acquérir les manuels scolaires de Terminale. A Tulle, la librairie partenaire est Trarieux.

Un réassort important (plus de 9 000 euros) a été nécessaire (augmentation des effectifs en 2<sup>nde</sup>, perte). Il a été pris en charge par la région après avance de trésorerie par l'établissement.

Commentaires :

M. PINTEAU explique que les manuels commandés ne devraient pas tarder à être livrés, il précise que l'ensemble des manuels non récupérés s'élèvent à 3000€ et que parmi ceux-là certains élèves ne sont plus présents au lycée.

Mme PLAZANET-DAVID demande si cela signifie que beaucoup d'élèves ont été réorientés.

M. PINTEAU répond que 54 élèves ont quitté l'établissement entre la 2<sup>nde</sup> et la 1<sup>ère</sup> notamment au profit de la série STI2D du lycée Cabanis.

M. ARMAND fait remarquer que ce nombre important de manuels non rendus conduit à se poser des questions sur le civisme des parents des élèves concernés et ajoute que l'on ne peut pas tout imputer à la crise sanitaire.

Mme MOUTON signale que les élèves de 501 n'ont toujours pas leurs manuels.

M. PINTEAU précise que des lettres ont été envoyées puis des factures. Certains ont payé les factures car les livres étaient perdus mais d'autres n'ont donné aucune nouvelle. Il ajoute que l'on ne va pas saisir un huissier pour 25€, cela entraînerait des frais supérieurs.

➤ Point sur les mesures liées à la COVID-19

Le lycée applique de la manière la plus vigilante possible le protocole national.

Les masques sont obligatoires dès l'entrée et ne peuvent être retirés qu'en EPS lors des activités ou dans le self.

Du gel est à disposition dans chaque salle.

Un suivi scrupuleux des stocks (lingettes, savon, etc.) est mis en place.

Les agents ont reçu des consignes précises à de nombreuses reprises leur indiquant leur rôle essentiel dans cette prévention (aération des locaux, nettoyage des salles et surfaces).

Il a été décidé de réunir régulièrement le CHS de l'établissement pour faire le point, envisager des améliorations suite aux propositions.

Ont été décidés les points suivants :

- Organisation d'un ordre de passage par classe et traçage des élèves au self (zonage)
- Interdiction pour les élèves de stationner aux abords de l'établissement
- Fin des pauses cigarettes
- Suspension de la distribution de goûter à 10.00
- Fermeture temporaire de la cafétéria

Un protocole clair de communication a été mis en place en cas de suspicion ou de cas confirmé. Dans ce dernier cas, l'ensemble de la communauté recevra une information distinguant les cas contacts identifiés par l'ARS et les autres membres.

#### Commentaires :

M. PINTEAU explique que dans un souci de transparence, l'information d'un cas avéré de Covid sera transmise à toute la communauté éducative. Cette mesure est prévue par l'ARS et par madame la Rectrice.

Il précise qu'un point financier sera fait ensuite et que le Covid a déjà eu un coût financier très important pour l'établissement et qu'un appel à la région va être fait.

M. ARMAND souhaite faire part d'un fort mécontentement quant à la gestion de la crise par le ministère. Il souligne qu'alors que l'on supporte tous le protocole le ministre « se focalise sur le nombril des filles ». C'est inquiétant quant à la suite et il ajoute qu'il est d'accord avec M. Pinteau au sujet du coût. Il dit savoir que des mesures ont été prises pour aider des familles en difficultés mais, devant le coût important de l'achat de masques, il pense que si on était dans une société solidaire, l'Etat devrait fournir les masques aux personnes qui doivent les porter. Il termine en disant qu'on frise l'amateurisme et que c'est inquiétant.

M. PINTEAU fait remarquer qu'on essaie de s'adapter au mieux et que personne ne pouvait prévoir l'étendue de ce virus.

M. ARMAND précise que les critiques qu'il a formulées ne sont pas à l'encontre de l'établissement.

Mme PLAZANET-DAVID demande comment a évolué le nombre de repas suite au COVID.

M. BACHELLERIE répond qu'il y a moins de recettes.

## II. GESTION FINANCIERE :

### ➤ Décisions budgétaires modificatives pour information

M. BACHELLERIE présente les DBM et explique qu'il n'y a pas d'enjeu d'équilibre financier.

#### DBM 6

D'un montant de 1 336.89 €, cette DBM a pour objet de mettre à jour les crédits ouverts en matière de taxe d'apprentissage.

Pour information, les versements de taxe d'apprentissage se sont élevés cette année à 15 422.18 €

#### DBM 7

D'un montant de 8 200.00 €, cette DBM a pour objet d'inscrire deux subventions de la région :

- 4 300 € pour des tapis de gymnastique,
- 3 900 € pour des équipements en faveur des CPGE.

#### Commentaires :

M. DYON signale que les 4300€ seront affectés à l'achat de bancs de musculation au vu de la situation sanitaire.

M. PINTEAU précise que les bancs de musculation ne peuvent pas être utilisés non plus en cette période mais que ce changement d'affectation correspond à un souhait des collègues d'EPS.

### ➤ Décision budgétaire modificative pour vote (Inscription crédits globalisés)

#### DBM 8

D'un montant de D'un montant de 564 €, cette DBM a pour objet de prendre en compte une subvention globalisée pour le parcours d'excellence.

Les présents crédits sont globalisés. C'est pourquoi, leur inscription au budget doit se faire par DBM pour vote. Cette DBM peut répartir les crédits sur l'ensemble des codes activités du BOP 230

Ces crédits peuvent être réaffectés en cours d'exercice sur l'ensemble des codes activités du BOP 230, à l'exception des codes activités relatifs à des dispositifs particuliers. Cette réaffectation se fait par décision de l'ordonnateur lorsqu'elle a lieu à l'intérieur d'un service budgétaire. Elle se fait par DBM pour vote lorsqu'elle implique un transfert de services budgétaires.

*M. DYON quitte ponctuellement la séance*

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ Occupation des logements de fonction (pour avis)

Il convient de rappeler avant toute chose que le lycée a droit à 7 concessions par nécessité absolue de service pour l'année 2020-2021.

Type	Surface	Localisation	Permis 2020	Intégration à Juin 2020	Poste occupé en Août 2020	Fonction occupant 2020	Nom occupant 2020	Loyer mensuel 2020	Date d'entrée 2020	Date de sortie	Statut 2020/2021
F6	242	A01 - 1er	Proviseur	NON	NAS	Proviseur	Monsieur Fabrice PINTEAU		01/09/2019	Fin de fonction	
F4	165	A02 - 1er	Proviseur Adjoint	OUI							Vacant
F4	95	E05 - 1er	Gestionnaire	NON	NAS	Gestionnaire	Monsieur BACHELLERIE Sébastien		01/09/2018	Fin de fonction	
F2	60	E07 - RDC	Fondé de pouvoir	OUI							Vacant
F2	47	D09 - 2ème	CPE	OUI							Vacant
F5	110	D10 - 2ème	CPE	OUI							Vacant
F2	61	E04 - 2ème	INFIRMIERE	NON	NAS	Professeur	Madame ELODIE BRENIN	115	01/09/2020	fin de fonction	
F3	85	E08 - RDC	ATT Accueil	NON	NAS	ATT Accueil	Monsieur Madame LEMAITRE		01/09/2009	Fin de fonction	
F4	110	E03 - 2ème	Professeurs	NON	NAS	Professeur	Madame MAURY Hélène/ M MARTIN ETIENNE/MME PROST ELODIE	115	01/09/2020	30/06/2021	
F4	98	D12 - 1er	ATT Maintenance	OUI							Vacant
F5	158	D11 - 2ème	NON AFFECTE	NON	COP	Assistants langues		129	01/10/2020	30/04/2021	
F5	110	D10 - 2ème	Professeurs	NON	COP	Enseignants	M SZUSTER Adrien				Vacant

➤ Conventions d'occupation précaire

Il s'agit d'accorder 5 conventions d'occupation précaire qui seront ensuite soumises à la région pour signature :

3 enseignants en collocation dans le E 03 :

- M MARTIN ETIENNE
- MME MAURY Hélène
- MME PROST ELODIE

1 enseignant dans le D 10 :

M SZUSTER Adrien

1 assistante de langue dans le D 11

Mme LORO Isabelle

Le montant de la redevance est fixé à 110 € et 30 € de charges soumises à régulation. Ce montant est calculé en fonction du barème fourni par l'administration fiscale.

*M. DYON rentre en séance*

Commentaires :

M. PINTEAU explique que l'infirmière est logée pour besoin de service car il s'agit d'un poste avec internat et que Mme BRENIN, contrairement aux infirmières précédentes, souhaite faire son service avec internat. En échange du logement, elle assume 3 soirées dans la semaine, lundi, mardi, jeudi. C'est un avantage pour les internes et c'est la même situation cette année sur le collège Clémenceau qui a également recruté une infirmière sur un poste avec internat. Mme RIOYER fait remarquer que c'est une réelle sécurité et qu'elle est très satisfaite de cela. Mme MOUTON réagit en faisant remarquer qu'il est étonnant que la présence d'une infirmière ne soit pas obligatoire. M. PINTEAU répond que ce n'est plus une obligation.

M. VERNEDAL pose la question de savoir ce qu'il en est de Mme Prost.

M. DYON répond que son arrêt est prolongé jusqu'au 16/10 et qu'il n'en sait pas plus pour la suite.

M. VERNEDAL demande si elle a formulé une demande d'annulation de son logement.

M. PINTEAU répond que non.

Mme PLAZANET-DAVID demande si les assistants de langues et le stagiaire polytechnicien seront logés étant donné qu'un appartement a été accordé à des enseignants.

M. BACHELLERIE répond que le logement en collocation des enseignants est celui de l'ancien veilleur de nuit et que par conséquent cela ne change rien pour les assistants. L'assistante anglaise sera logée dans l'établissement, l'assistante allemande a quant à elle fait le choix d'être logée en ville.

M. PINTEAU précise la situation de l'assistante anglaise qui était déjà assistante à Limoges l'année dernière et n'a pas pu repartir à cause de la situation sanitaire, elle a accepté de faire une deuxième année. Elle n'est pour l'instant pas encore arrivée dans l'établissement.

Aucun des membres du conseil d'administration ne s'oppose à un vote global sur les différentes conventions d'occupation précaire.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

➤ Conventions de partenariat CFAA/EPLE

En fait, il y a deux conventions :

1. Une convention de co-traitance, qui a pour but de créer les liens entre le CFA Académique et le lycée porteur de formations en apprentissage. Elle fixe le cadre juridique des dispositions administratives, pédagogiques, matérielles et financières. Cette convention fait également référence à la charte de fonctionnement (CFAA/EPLE en PJ) adoptée au CA du GIP du 07/07/2020.
2. La convention permettant au lycée d'être partenaire ou acteur du dispositif "prépa-apprentissage" porté par le CFAA.

Commentaires :

M. PINTEAU explique que cette convention est nécessaire puisque un des étudiants du BTS SAM est en alternance.

Aucun des membres du conseil d'administration ne s'oppose à un vote global sur les deux conventions qui sont liées.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

➤ Convention de prêt de salle/concours IFSI

La convention a pour objet avec l'accord du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, de mettre à disposition de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Tulle la salle de devoirs (D22), d'une capacité d'accueil maximale de 75 personnes.

Le prix forfaitaire de mise à disposition a été fixé à vingt-cinq euros (25 €) la demi-journée par décision exécutoire n°9/10 du Conseil d'administration du lycée en date du 23 février 2010 (une demi-journée s'entend de 1 à 4 heures d'occupation de la salle).

Commentaires :

M. DYON explique que pour l'instant les dates de concours ne sont pas connues ni le nombre de demi-journées et précise qu'il a fallu que le planning des EC soit décidé avant de donner les disponibilités du D22.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

➤ Convention Partenariat avec la Bibliothèque sonore

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat avec les établissements du réseau de l'Association des Donneurs de Voix.

Plus exactement, il s'agit de permettre un accès à des audio-livres aux élèves du lycée en situation de handicap rendant difficile leur accès à la lecture.

Cela a pour but de favoriser la mise en place d'actions pédagogiques, notamment dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité.

Les actions conduites dans le cadre de ce partenariat (inscriptions, prêts) le sont à titre gratuit.

#### Commentaires :

M. PINTEAU précise que ce partenariat a déjà été conduit l'année précédente et que l'association souhaite le formaliser. Il ajoute que l'association s'engage à fournir si les titres étudiés en classe qui ne seraient pas présents dans leur catalogue.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

#### ➤ Convention Partenariat Lycée connecté « ENT »

Il s'agit d'un partenariat courant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec le rectorat et la région Nouvelle-aquitaine pour généraliser et développer l'usage du numérique via le « lycée connecté ».

Cet espace numérique de travail (ENT) est un ensemble intégré de services numériques qui permet de saisir et de mettre à la disposition des élèves et de leurs parents, des étudiants, des enseignants, des personnels administratifs et plus généralement de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement scolaire ou de l'enseignement supérieur, des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives, et de s'inscrire à différentes activités.

#### Commentaires :

M. VERNEDAL fait remarquer que dans la convention la région s'engage à mettre en place le matériel d'accès.

M. BACHELLERIE signale qu'il s'agit en fait des serveurs de connexion.

M. VERNEDAL demande si le coordonnateur ENT est un agent de la région ou un personnel éducation nationale.

M. DYON répond que le coordonnateur est M. Bernard-Massias et que M. Thierry Pouzaud est également notre interlocuteur direct.

M. VERNEDAL demande si un renouvellement du matériel est prévu car il est très lent.

M. PINTEAU répond qu'il faudra en faire la demande auprès de la région.

M. VERNEDAL demande s'il y a un retour de la région quant à l'évaluation de l'ENT.

M. PINTEAU répond qu'il n'y a aucun retour pour le moment.

M. DYON souligne qu'il faut 3 ans avant que l'ENT ne prenne sa pleine puissance d'utilisation.

M. VERNEDAL fait remarquer pour avoir connu LEA, le précédent ENT déployé dans l'académie, que l'ENT lycée connecté est plus ergonomique.

M. PINTEAU indique que l'ENT est également une passerelle pour accéder à Pronote.

M. VERNEDAL souligne que l'outil de partage de documents tout comme la messagerie ont bien été utiles notamment sur la période du confinement.

Mme BLOYER confirme en disant que la situation a été plus compliquée au LP Cassin où l'ENT n'est pas déployé.

Thibault FIRMIN intervient et explique que l'ENT a bien servi durant le confinement, que la communication y est plus facile mais que tout est possible également sur Pronote et ajoute que n'ayant plus SNT cette année, il n'utilise plus l'ENT.

Mme ETCHETO souligne qu'elle a été surprise en arrivant de l'académie de Toulouse, où tout se passe via l'ENT, d'avoir un outil comme Pronote qui est assez limité et s'interroge sur la possibilité d'avoir un seul outil.

Mme PLAZANET-DAVID fait remarquer que le partage de vidéos en langues n'est pas possible sur Pronote et se pose la question du coût lié à cette juxtaposition de ressources.

M. PINTEAU réagit en disant que supprimer Pronote à la vie scolaire est inimaginable.

Mme BLOYER confirme en disant que devant les différents logiciels de gestion de vie scolaire qu'elle a connus, Pronote est incomparable.

M. PINTEAU affirme que la solution proposée par le Ministère n'est pas à la hauteur pour concurrencer Pronote qui comprend encore d'autres potentialités non exploitées comme par exemple le suivi en temps réel des élèves n'ayant déjeuné au self.

Mme BLOYER présente cette fonctionnalité et explique qu'en fin de service on saura quels élèves n'ont pas mangé et pourquoi, ce qui n'est pas anodin pour le bien-être des élèves et permettra aussi un suivi de la part des parents.

Thibault FIRMIN dit qu'en effet il y a pour l'instant une grande différence avec le collège où l'objectif est de « cliquer » l'élève, les parents savent toujours si l'enfant n'a pas mangé.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

➤ **Sorties scolaires**

Il s'agit de reprogrammer des sorties au théâtre et à l'opéra de Limoges qui n'ont pu avoir lieu à cause du confinement.

Pour le théâtre l'Empreinte 18 € la place. (12€ famille + 6€ lycée).

Pour l'Opéra de Limoges : coût par famille : 8 € une place, ou 10 € deux places.

Le lycée prend en charge les déplacements.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

➤ **Délégation de compétences au chef d'établissement pour la passation des marchés**

La réforme du cadre comptable et budgétaire des EPLE par le décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 a apporté plus de souplesse dans la gestion avec notamment la possibilité pour le CA de déléguer au chef d'établissement la possibilité de signer les marchés publics mais aussi dans un certain nombre de cas de signer sans délégation.

Le conseil d'administration peut déléguer au chef d'établissement le pouvoir de signer tous les marchés sauf ceux qui ont une incidence pluriannuelle.

**Votants : 16**

**Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

### **III. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :**

M. BACHELLERIE présente un bilan de la crise sanitaire et une évaluation des pertes engendrées pour l'établissement.

Evaluation des pertes :

- 108 000 € sur la demi-pension

- 130 000 € sur l'internat

- 20 000 € sur les commensaux

Il y a eu des dépenses en moins puisque l'établissement n'a pas fonctionné pendant plus de deux mois.

Sommes économisées :

- 60 000 € sur les denrées

- 58 000€ n'ont pas été reversés à la Région.

D'autres dépenses ont été engendrées par la COVID notamment 6000 € pour l'achat des nouvelles cartes magnétiques qui contribuent également à plus de fluidité lors du passage au self.

M. ARMAND intervient pour souligner que la bonne vieille carte fonctionne mieux que le système de la biométrie.

M. BACHELLERIE fait remarquer qu'il y avait auparavant de plus en plus de pertes de cartes ce qui a favorisé l'abandon de ce système.

M. BACHELLERIE explique qu'il reste 90 000 € en crédit nourriture et que pour terminer l'année sereinement il faudrait 95 000 €, raison pour laquelle au prochain CA il fera voter un prélèvement de précaution de 5 000 € afin d'éviter un CA en urgence au mois de décembre.

Il explique également que peu d'économies ont été réalisées sur la consommation de fluide car il n'a pas fait froid lors de la période de confinement. Cela représente 10 000 €.

M. VERNEDAL demande ce qu'il en est de la fuite d'eau.

M. BACHELLERIE répond qu'on a moins perdu que ce qui avait été craint. Il souligne que l'on récupère de l'argent sur les crédits pédagogiques car des sorties n'ont pas eu lieu, mais les dépenses liées à la COVID s'élèvent à l'heure actuelle à 11 000 € car l'achat du gel revient très cher et qu'il faut en recommander très souvent.

Il manque aujourd'hui 25 000€ donc il faudrait faire un prélèvement de 30 000 €. Si jamais il fallait passer à une autre phase de fonctionnement cela aggraverait la situation. Une demande a été faite auprès de la Région mais celle-ci aide en priorité les établissements ne disposant pas de beaucoup de fonds de réserve. Il explique que nous pouvons argumenter par rapport au projet de réaménagement de la vie scolaire et de la salle des profs. Il dit ne pas compter tellement sur une aide de la Région mais espère qu'en contrepartie elle ne demande pas le remboursement du FARPI du 1<sup>er</sup> trimestre mais cela semble très peu probable.

#### **Travaux ayant eu lieu pendant les vacances estivales et travaux à venir :**

Monsieur Bachelier, adjoint gestionnaire, précise que le chantier du programme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, initialement prévu de 2019 à 2021, qui avait pris du retard en raison de marchés infructueux, a pu débiter au cours de la période estivale.

1. Ainsi, un ascenseur permettant l'accès aux étages du bâtiment B a été installé. Il est en service depuis la rentrée ;
2. Tous les accès aux internats ont été changés ainsi que la salle d'examen D 22 et la salle de conférence ;
3. L'accueil de l'établissement a été aménagé avec des ouvrants aux normes ;
4. Un bureau PMR a été mis en place au niveau de l'administration ;
5. Des éclairages, des gardes corps et de la signalétique ont été disposés sur les voies de circulation de la partie basse de l'établissement,
6. Des toilettes ont été aménagées aux niveaux du bâtiment B et D.

Les travaux vont se poursuivre pour aménager l'externat (toilettes, accès...). Ils devraient s'achever fin 2021.

Pour donner suite aux constats de taux de présence élevée de radon dans certains locaux du lycée, la région a lancé un marché pour lancer une expertise complémentaire concernant le radon. Une visioconférence est organisée le 29 septembre 2020 pour présenter la méthodologie et le planning des interventions.

Une information sera faite au prochain CA.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager du lycée piloté par la région, il y a eu de nombreuses plantations de végétaux au cours du printemps 2020. Or, beaucoup d'entre elles ont péri au cours de la période estivale.

Le chef d'établissement a alerté la Région et un constat des lieux sera dressé le 12 octobre 2020 en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise. Les plantes sont garanties 2 ans et devront donc être replantées.

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

### **- SUR SAISINE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :**

#### **➤ Calendrier prévisionnel 2020-2021**

Monsieur le Proviseur adjoint présente le calendrier des examens pour cette année scolaire.

Il précise également les périodes prévisionnelles des conseils de classe, ainsi que la porte ouverte de l'établissement durant laquelle tous les personnels enseignants sont présents et présentent leur discipline ou formation post-bac.

#### **Commentaires :**

Mme MOUTON fait préciser que les enseignants de spécialité de 1<sup>ère</sup> ne participeront aux réunions parents-profs qu'au mois de mars et non à celles du mois de décembre.

M. PINTEAU confirme ce fait et précise que le choix a été fait de positionner ces rencontres en mars car la date limite pour le choix des deux spécialités de terminale devrait être fixée le mois suivant.

M. VERNEDAL indique qu'il n'a pas compris pourquoi dissocier les rencontres parents-profs de 1<sup>ère</sup> et de spécialité. Pourquoi mettre les rencontres sur deux jours alors qu'il s'agissait d'alléger les enseignants de spécialité qui sont aussi professeurs principaux.

M. PINTEAU indique que c'est un choix assumé que les enseignants de spécialité qui entretiennent le dialogue avec les parents ne participent pas aux conseils de classes, d'autant que les élèves de spécialités sont répartis sur les 8 classes, la priorité étant l'orientation et le conseil aux familles avant les premières épreuves en mars.

M. DYON précise qu'une période de deux jours est notée sur le calendrier mais que les rencontres parents-profs de spécialité de première pourront avoir lieu lors d'une seule soirée.

Mme MOUTON explique qu'il s'agit aussi pour ces enseignants de renseigner les élèves sur Parcoursup.

Mme BLOYER intervient et indique qu'il y aura un forum du futur étudiant probablement le 25 février 2021, la date étant en attente de confirmation.

M. PINTEAU reprend en disant que ne participeront aux conseils de classes que les enseignants du tronc commun.

Mme DIEUAIDE fait préciser ce qu'est le tronc commun.

M. DYON répond que c'est ce qui n'est pas spécialité.

M. DYON présente ensuite la nouvelle certification numérique PIX qui devient obligatoire pour passer le bac et concerne également les BTS et classes préparatoires. Il s'agit d'une épreuve de 2h. Tout au long de l'année les élèves s'entraîneront sur la plateforme OrgaPix, 16 compétences numériques transversales seront évaluées.

M. ARMAND fait remarquer qu'on va faire passer des épreuves numériques aux élèves de Terminales et qu'on a arrêté les cours de maths aux 1ères. Il regrette que certains élèves n'aient plus de maths en 1<sup>ère</sup> plutôt que faire du PIX en terminale.

Mme MOUTON souligne que ce qui est à déplorer au niveau des mathématiques c'est qu'il n'y ait plus de choix de niveau comme c'était le cas auparavant en ES par exemple. Elle ajoute que le but de la réforme était de limiter le nombre d'épreuves au bac alors qu'en réalité il y a des évaluations tout le temps et que celles-ci sont sources d'énormément de stress pour les élèves qui ont l'impression qu'ils n'ont plus le droit à l'erreur.

Thibault FIRMIN fait remarquer que les sujets en ligne constituent un bon moyen d'entraînement.

Mme MOUTON poursuit en indiquant que les enseignants doivent évaluer en plus de ces épreuves pour avoir des notes dans le bulletin d'où l'impression que les élèves sont en permanence évalués.

Mme PLAZANET-DAVID confirme et souligne qu'on ne sait plus quelle part accorder à l'évaluation formative et qu'on a l'impression d'être perpétuellement dans l'évaluation sommative.

Mme MOUTON ajoute que cela remet en cause les modalités de notation et questionne l'enseignant sur la manière d'évaluer afin de ne pas pénaliser l'élève.

M. ARMAND affirme avoir conscience que les enseignants font leur maximum mais il demande ce qu'il en est d'un temps d'adaptation par rapport aux mois perdus l'année précédente car le planning présenté laisse penser qu'on avance à marche forcée.

Mme MOUTON explique qu'il n'y a eu aucun allègement de programme, qu'en maths il y a d'importants manques en 1<sup>ère</sup>, que les enseignants avancent moins rapidement mais que le programme doit être fait. Elle ajoute que c'est très compliqué pour les élèves qui souffrent réellement cette année, les terminales notamment suite à la réforme mais tous les niveaux également.

Thibault FIRMIN indique que pour ceux qui sont revenus en cours au mois de juin ça a permis de faire une liaison entre la 2<sup>nde</sup> et la 1<sup>ère</sup> et que ça a aidé.

➤ **Calendrier prévisionnel des conseils d'administration 2020-2021**

- 9/11/2020 - installation des commissions

- 23/11/2020 - budget 2021

- 01/02/2021 - répartition DGH

- 25/03/2021 - compte financier

- 29/06/2021 - bilan annuel

- **SUR SAISINE DES PARENTS D'ELEVES :**

➤ **Y aura-t-il une réunion d'information pour les parents de terminale ?**

M. DYON indique qu'on a déjà répondu à cette question. Les parents d'élèves confirment.

➤ **Le grand oral : Comment ? Quand ? Au niveau de la préparation ?**

M. DYON explique qu'une formation sera faite le 1<sup>er</sup> octobre auprès de certains enseignants qui feront la transmission auprès des élèves, 2h le 5 novembre et ensuite sur des heures d'accompagnement personnalisé. Le 7 décembre sera organisée une restitution auprès des formatrices de la part des enseignants.

**Commentaires :**

Mme MOUTON prend la parole pour dire que les enseignants de maths qui s'étaient positionnés sur cette formation y participeront mais que s'agissant du retour d'expérience du 7 décembre, ils le feront par mail afin de ne pas perdre des heures avec les terminales au vu du planning très chargé de l'année.

M. PINTEAU répond qu'il faudra parler de cette contrainte aux formatrices. Il ajoute que visuellement sur le planning il y a beaucoup d'évaluations mais que les EC par exemple ne représentent que 3 épreuves soit 5h sur deux semaines. Il ajoute que le CA ne délibère que sur le placement des EC qui a été décidé en conseil pédagogique.

Mme MOUTON prend la parole pour dire qu'il n'y a pas de réponses quant au Grand Oral.

M. PINTEAU répond que les lettres des IPR y répondent, que cette formation concerne toutes les disciplines avec une expertise particulière pour les enseignants de Lettres qui ont l'expérience de l'oral de français. Il ajoute qu'une lettre de la DEGESCO définit le contenu de l'épreuve.

Mme MOUTON reprend qu'il n'est pas expliqué ce que sont les « questions ».

M. PINTEAU répond en indiquant qu'il s'agit d'un sujet qui se rapproche de ce qui se faisait en TPE et qu'à partir du mois de mars le programme doit être traité sous forme de préparation à l'oral.

Mme MOUTON demande comment traiter les 3 thèmes au programme qu'on leur a demandé de réserver pour la période allant de mars à juin.

M. PINTEAU répond que cela doit être traité sous forme d'oral et que la grille d'évaluation indique que la façon de présenter et d'argumenter compte autant que le contenu qui est évalué ailleurs. Il ajoute que le contenu a une place support de l'oral.

Mme MOUTON répond qu'en maths les enseignants ont l'obligation de terminer le programme et s'interroge sur la manière de former 29 élèves en s'entraînant à l'oral et en terminant le programme pour les préparer à la repêche et à l'enseignement supérieur.

M. PINTEAU reprend en indiquant qu'il ne peut pas laisser dire qu'on ne sait rien du contenu de l'épreuve et que c'est d'ailleurs rare d'avoir une grille d'évaluation un an avant l'épreuve. Il ajoute que dans le cas présent, on est informé et que la question de comment procéder est autre chose. Il poursuit en disant que la formation des élèves au grand oral est l'affaire de tous et ce depuis la 2<sup>nd</sup>e.

Mme PLAZANET-DAVID prend la parole et souligne que les enseignants de langues sont vexés d'entendre qu'on va se mettre à former les élèves à l'oral car c'est ce qu'ils font depuis toujours. Elle ajoute que ce qui est gênant sur cette épreuve c'est de déconnecter les compétences oratoires du contenu.

M. PINTEAU répond que c'est la clarification qui est en effet attendue par tout le monde sur cette épreuve.

Mme PLAZANET-DAVID renchérit que l'on encourage les élèves à meubler sur du vent.

Mme MAGRY intervient pour dire que la faculté de s'exprimer à l'oral devrait être travaillée depuis la 6<sup>ème</sup>, qu'on a pensé que la seule pratique d'exposés permettait cette formation et que brusquement on organise un grand oral en Terminale. Elle ajoute que dans certains pays cette formation est beaucoup mieux faite et qu'on prend en retard ce qui aurait dû être fait depuis des années.

Mme PLAZANET-DAVID indique que tous les enseignants préparent à l'oral sous différentes formes, en langues, en français, en Histoire-géographie notamment et que c'est le cœur de leur métier. Elle ajoute que cela revient donc à dire que depuis des années ils ne font pas leur travail.

M. PINTEAU indique que Mme la rectrice a créé des modules d'accompagnement pour aider les équipes sur cet oral et que les IPR doivent accompagner cette mise en œuvre. Des documents ressources sont en cours d'élaboration.

Mme MOUTON suite à ce qui a été dit demande pourquoi on ne retire pas totalement la partie disciplinaire pour faire parler les élèves sur l'orientation ou autre chose. Elle indique qu'elle retranscrit l'inquiétude des collègues pour les élèves.

M. PINTEAU répond qu'il sera possible de faire venir Mme Plankeele, IA IPR d'anglais, référente de l'établissement, pour apporter des précisions si le conseil pédagogique le souhaite.

Mme ETCHETO prend la parole pour souligner que le contenu disciplinaire devient un prétexte pour s'exprimer mais qu'il est très difficile de détacher le contenu du savoir être.

Mme PLAZANET-DAVID ajoute qu'il n'est pas possible de structurer la pensée sur rien.

M. ARMAND souligne le fait que ce débat donne l'idée aux parents de faire prendre des cours de théâtre à leurs enfants pour leur apprendre à « faire de l'esbroufe ».

➤ Quels sont les attendus de l'enseignement supérieur ?

Les attendus sont indiqués dans parcourcup. Des remises à niveaux sont prévues « OUI SI »

M. DYON explique le principe du « OUI SI », à savoir acceptation de l'élève dans le supérieur à la condition du suivi d'un module de remise à niveau.

Il explique également que JDO (journées de l'orientation) auront lieu cette année et qu'elles permettront aux élèves des rencontrer des pairs pour connaître les attendus de l'enseignement supérieur

Mme ETCHETO intervient pour préciser que les élèves ont la possibilité de faire une immersion après inscription sur Cap Sup auprès du secrétariat.

➤ Quels sont les changements liés au Baccalauréat ?

Cette année voit se poursuivre la mise en place de la Réforme initiée l'année dernière.

Quelques modifications ont eu lieu :

- Les E3C sont remplacés par 3 EC = évaluations communes qui se déroulent dans l'emploi du temps normal de l'élève. Les sujets sont toujours extraits de la banque nationale qui va être publique et la correction se fait par un autre enseignant de manière dématérialisée.
- Quelques changements dans la nature des épreuves en langues vivantes, sur le nombre de sujets à traiter en enseignement scientifique

➤ Pour les élèves de seconde, est-il prévu une réunion d'information pour les élèves et leurs parents concernant le choix des options pour l'entrée en 1ère et les conséquences de celles-ci sur leur future orientation ?

M. Dyon répond qu'il n'y aura peut-être pas une réunion comme l'an dernier du fait de la situation sanitaire mais un diaporama et une demande par classe.

- SUR SAISINE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS SNES-FSU :

➤ Composition de la Commission d'Hygiène et de Sécurité.

La composition de la CHS est prévue par l'article D421-151 du code de l'éducation. Lors de la journée de prérentrée du 31 août dernier, Monsieur le Proviseur a annoncé son intention, devant la faible présence des membres lors des dernières CHS, d'augmenter le nombre de ses membres. En période de pandémie de COVID-19, cette proposition nous a semblé opportune. Plusieurs représentants des personnels d'enseignement et d'éducation ont été convoqués pour la CHS du 18 septembre dernier. L'article D421-152 du code de l'éducation précise que les « représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au conseil d'administration ». Comment ont été désignés les membres supplémentaires de la CHS ?

M. PINTEAU répond qu'afin que la commission puisse s'appuyer sur de plus nombreux avis, il avait été décidé lors du CHS du 28/08/2020 d'élargir la représentativité du groupe en invitant plusieurs personnes. Cette décision qui avait été actée favorablement par les membres du CHS a en effet été présentée lors de la réunion de prérentrée à tous les collègues en demandant aux volontaires de se présenter. Certains ont fait part de leur intérêt, d'autres ont été sollicités. Toutes les personnes ayant fait part de leur intérêt ont été invitées. Pour les élèves, l'invitation a été lancée aux membres des différentes commissions de l'an dernier.

M. PINTEAU rappelle que l'invitation par le président est de droit aux différentes commissions. Ainsi, lors des conseils pédagogiques, certains collègues non membres sont présents, enrichissent le débat après avoir demandé l'autorisation au proviseur. Il indique même que certains collègues assistent à des conseils pédagogiques sans y avoir été invités ni l'avoir demandés et qu'il n'a jamais refusé leur présence comme il a accepté celle de ceux qui en faisaient la demande sous réserve de places disponibles pour les membres de droit.

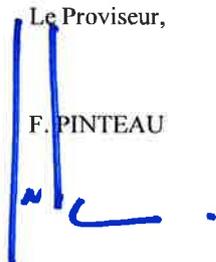
M. VERNEDAL précise que, dans le code de l'Education, la composition de la CHS est définie précisément, contrairement à celle du Conseil Pédagogique qui est une composition minimale.

M. PINTEAU conclue en disant que son souhait, avec l'accord préalable des membres officiels, est l'ouverture : le CHS reste une commission avec des représentants désignés selon le code et une ouverture possible pour avoir des avis et conseils plus larges. C'est le sens de ce qui est fait dans l'établissement actuellement au vu de la situation sanitaire.

Le conseil d'administration se termine à 21h15

Le Proviseur,

F. PINTEAU



La secrétaire de séance,

Stéphanie ALEXANDRE

